NATIONS
UNIES

EP

UNEP/GCSS.X/7

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
13 novembre 2007

Français
Original : Anglais

Dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement
Monaco, 20-22 février 2008
Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : environnement et développement

Gestion des déchets

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent document vise à donner suite au paragraphe 1 de la décision 24/5 dans lequel le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'établir un rapport qui :

a) Passerait en revue les travaux en cours ou prévus d'organisations, institutions, forums et processus compétents dans le domaine de la gestion des déchets;

b) Recenserait les réussites et les lacunes possibles, compte tenu de la nécessité d'entreprendre éventuellement de nouveaux travaux, telles que l'élaboration de lignes directrices sur la gestion intégrée des déchets, de la nécessité de compiler les meilleures pratiques concernant la gestion intégrée des déchets, en particulier au niveau local ainsi que dans les pays en développement et les pays à économie en transition, et de la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud;

c) Formulerait des recommandations concrètes sur la façon de combler les lacunes, sur ceux à qui il appartiendrait de prendre les mesures nécessaires et sur les modalités de l'assistance à fournir aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour qu'ils élaborent leurs propres stratégies de gestion de déchets;

Le rapport comporte aussi des éléments d'information sur les résultats du processus de collaboration avec des organismes de l'ONU intervenant dans le domaine de la gestion des déchets.

* UNEP/GCSS/X/1.

K0763573 020108

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Table des matières

Acronymes 3
Gestion des déchets 4
I. Mesures que pourrait prendre le Conseil d'administration 4
II. Aperçu des travaux en cours ou prévus 5
A. Introduction 5
B. Déchets 6
C. Incidences des déchets 6
D. Evaluation quantitative des déchets 7
E. Evaluation du coût des déchets 8
F. Gestion des déchets : analyse des besoins 8
G. Principaux intervenants et initiatives de base 9
H. Besoins en matière de gestion des déchets et mesures visant à y répondre 11
I. Recommandations concrètes 16
III. Résultats du processus de coopération avec d'autres organismes 17

Acronymes

3R	Réduction, réutilisation et recyclage
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
BAsD	Banque asiatique de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BERD	Banque européenne de reconstruction et de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
CESNU	Commissions économiques et sociales des Nations Unies
CNPP	Centres nationaux de production propre
CNUDR	Centre des Nations Unies pour le développement régional
CRCB	Centres régionaux de la Convention de Bâle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
G-8	Groupe des huit pays les plus industrialisés
IDA	Association internationale de développement
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MPPI	Initiative pour un partenariat sur les téléphones portables
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PACE	Partnership for Action on Computing Equipment
PCB	biphényles polychlorés
PCF	Fonds prototype pour le carbone
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
R&D	Recherche-développement
SCB	Secrétariat de la Convention de Bâle
SFI	Société financière internationale
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Gestion des déchets

I. Mesures que pourrait prendre le Conseil

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner la possibilité d'adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 24/5 relative à la gestion des déchets,

Réaffirmant que la gestion des déchets est une question importante, notamment pour les pays en développement, et que les organisations internationales devraient adopter des mesures ciblées et concertées pour combler les lacunes qui existent dans la fourniture d'une assistance destinée à appuyer les efforts des pays en développement,

Prenant note de la nécessité de mettre en place des programmes de gestion intégrée des déchets au niveau local,

Prenant note également du fait que le PNUE devrait renforcer davantage l'appui qu'il fournit aux processus politiques visant à réaliser une économie fondée sur le cycle de vie pour vulgariser les pratiques optimales concernant la gestion intégrée des déchets et diffuser les connaissances scientifiques sur la gestion efficace des ressources grâce à des initiatives telles que le Processus de Marrakech sur les modes de consommation et de production durables et l'Initiative Cycle de vie lancée conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Société de toxicologie et de chimie de l'environnement,

Prenant note en outre du fait que le PNUE devrait accroître davantage ses activités et son appui aux processus internationaux tels que l'Initiative des « 3R » (réduction, réutilisation et recyclage) et les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui sont censés fournir des orientations plus claires et des stratégies pratiques pour encourager la diminution des déchets et l'augmentation des ressources par le biais de la récupération, de la réutilisation et du recyclage des déchets,

Constatant que des efforts intenses sont nécessaires pour aider les gouvernements nationaux à élaborer des cadres de politique générale propres à favoriser la transition du système de traitement des déchets en aval vers une approche axée sur la gestion intégrée des ressources,

1. *Prie* le Directeur exécutif de continuer, dans le cadre des activités du PNUE concernant la gestion des déchets, à aider les pays en développement et les pays à économie en transition en soutenant les efforts que ceux-ci déploient pour renforcer l'application au niveau national des accords multilatéraux ayant trait aux déchets, en tenant compte de l'incidence des déchets sur la demande globale de ressources et du rôle que l'approche fondée sur les « 3R » et l'économie dite circulaire ou du cycle de vie jouent dans le domaine de la gestion des ressources sur une base élargie, ainsi que pour accroître les synergies entre les diverses initiatives;

2. *Prie également* le Directeur exécutif d'animer les actions engagées sur le plan international pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à mettre au point des instruments reposant sur les mécanismes du marché pour mobiliser des fonds destinés à la gestion des déchets et pour faire de cette dernière un créneau financièrement autonome et viable;

3. *Prie en outre* le Directeur exécutif de renforcer l'assistance fournie pour le développement des capacités et des moyens techniques, conformément au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur :

a) Le recyclage et l'utilisation modérée des matières et de l'énergie, ainsi que le choix et l'évaluation de techniques écologiquement rationnelles pour le traitement et l'élimination des déchets résiduaires;

b) Les projets expérimentaux ou pilotes offrant un haut degré de reproductibilité et basés sur des stratégies et plans d'action pour la gestion intégrée des déchets à l'appui du processus de la

Convention de Bâle, qui favorisent la gestion écologiquement rationnelle de déchets spéciaux tels que les déchets électroniques et les déchets de produits médicaux et particulièrement la récupération et la réutilisation, et qui soient accompagnés de lignes directrices techniques, d'études de cas et de volets relatifs à la formation et à la sensibilisation;

c) Le partenariat public-privé et la concertation entre les gouvernements et d'autres parties prenantes pour la gestion des déchets, de manière à produire et à diffuser auprès des intervenants une information essentielle sur les mesures propres à développer l'infrastructure et à mobiliser davantage de ressources auprès des institutions financières pour la mise en place des services et structures de traitement des déchets ;

d) L'intensification de la sensibilisation en vue d'agir sur les mentalités des entités dont émanent les déchets, notamment les industries et les municipalités, les consommateurs et le secteur informel, pour faire comprendre la nécessité d'assurer de façon convenable le triage, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets;

4. *Invite* les gouvernements et les organismes compétents à prendre l'engagement de fournir des ressources financières supplémentaires au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au processus de la Convention de Bâle afin de faciliter la mise en œuvre des activités définies ci-dessus et la fourniture d'un appui technique aux pays en développement et aux pays à économie en transition, notamment aux pays les moins avancés, pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter des plans de gestion intégrée des déchets.

II. Aperçu des travaux en cours ou prévus

A. Introduction

2. L'accroissement rapide des quantités et de la diversité des déchets solides et des déchets dangereux, qui est dû essentiellement à la croissance économique, à l'urbanisation et à l'industrialisation, est de plus en plus préoccupant tant au niveau des pouvoirs publics centraux qu'à l'échelon des collectivités locales. Ce phénomène préoccupe tout autant les autorités municipales, dans le cadre des initiatives qu'elles prennent pour assurer une gestion efficace et durable des déchets. En dépit des grands efforts faits par nombre de gouvernements, d'organisations et d'organismes nationaux et internationaux pour tenter d'apporter une solution au problème des déchets, les rapports établis sur le plan international indiquent qu'il reste encore d'importantes lacunes à combler dans ce domaine.

3. Conformément au Plan d'application adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi qu'au Processus de Marrakech et aux demandes formulées par le Conseil d'administration lors de sa session extraordinaire tenue à Jeju (République de Corée), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) entend collaborer avec ses partenaires pour intensifier et renforcer ses activités dans le domaine de la gestion des déchets, en mettant l'accent sur l'obtention de résultats concrets aux niveaux national et local. Pour impulser la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali, les activités du PNUE seront axées sur le développement des capacités et la fourniture d'une assistance pour le choix, l'évaluation et la mise en œuvre des technologies aux niveaux national et local.

4. Le présent rapport a pour but de déterminer les besoins et les lacunes dans le domaine de la gestion des déchets. Il a été établi à travers des consultations étendues avec les organismes concernés de l'ONU et d'autres organisations compétentes. Un avant-projet de ce rapport a été ventilé auprès de ces entités en vue d'obtenir leurs réactions et d'autres informations, y compris, lorsque cela était possible, par le biais de contacts interpersonnels. Pour les besoins du rapport, le secrétariat de la Convention de Bâle, qui est considéré comme un important cadre international d'examen des questions concernant les déchets dangereux et d'autres déchets, a fourni divers éléments d'information relatifs à ses activités. L'évaluation des activités et programmes de divers organismes internationaux a été entreprise en vue de circonscrire les domaines nécessitant un travail supplémentaire et un processus de renforcement pour aider les pays membres à améliorer leurs systèmes de gestion de déchets. Le rapport permettra aussi au PNUE de renforcer les synergies dans ses relations avec les gouvernements et les organisations et organismes nationaux et internationaux.

5. La présente analyse ne couvre pas les organismes bilatéraux de développement à caractère national, de même qu'elle n'aborde pas les activités des organisations non gouvernementales. L'information fournie se rapporte de manière générale aux situations prévalant dans les pays en développement et pourrait ne pas s'appliquer aux pays développés. Etant donné qu'il existe des systèmes de gestion spécifiques et strictement contrôlés par les Etats pour la gestion des déchets radioactifs, des déchets présents dans l'espace et des déchets liés à l'arme chimique, ces types de déchets sont également exclus du champ de la présente analyse.

B. Déchets

6. Il existe un certain nombre de catégories de déchets établies selon divers critères et définitions[1]. Pour les besoins de la présente étude, les déchets dangereux et les autres déchets sont classés dans l'ensemble comme suit :

a) Déchets urbains provenant des ménages et des centres commerciaux, y compris des sources de déchets dangereux telles que les accumulateurs, les pots de peinture et les mélanges contenant des hydrocarbures;

b) Déchets de procédés résultant d'opérations industrielles ou de prestations de services, dont des déchets dangereux; et boues résiduaires provenant d'usines de traitement des eaux usées;

c) Produits et appareils au rebut tels que les ordinateurs (et leurs périphériques et pièces de rechange), les appareils électriques et les véhicules automobiles qui sont les principales sources des flux de déchets électroniques, et véhicules en fin de vie;

d) Déchets de produits utilisés pour les soins médicaux et les analyses médicales, provenant des hôpitaux, des dispensaires, des centres de santé, des cabinets de consultation et des laboratoires;

e) Déchets issus des travaux de construction, de démolition ou de rénovation de bâtiments, et déchets résultant des catastrophes naturelles;

f) Déchets agricoles, résidus de cultures, déchets d'engrais et de produits chimiques tels que les pesticides, y compris les polluants organiques persistants (POP), les biphényles polychlorés (PCB) et les substances qui appauvrissent la couche d'ozone;

g) Déchets résultant d'opérations en mer tels que l'immersion de détritus et de produits, les rejets de déchets d'origine terrestre dans le milieu marin et la destruction ou le recyclage des navires.

C. Incidences des déchets

7. L'augmentation des quantités de déchets et l'accentuation concomitante des risques qui en découlent ont des conséquences graves aux niveaux mondial et local sur l'environnement, les ressources naturelles, la santé publique, l'économie et les conditions de vie. Elles entravent ainsi l'atteinte des cibles correspondantes des Objectifs du Millénaire pour le développement. Diverses maladies tels les cancers résultent de l'exposition à des émissions dangereuses, notamment du fait du brûlage des déchets en plein air ou de leur incinération dans des conditions inférieures aux normes. Ceux qui vivent à proximité des dépotoirs sont envahis par les détritus, les mauvaises odeurs, les insectes et les rats. Les risques pour la santé sont encore plus graves chez des groupes comme les éboueurs.

8. Les déchets accumulés depuis des décennies et les produits de lixiviation provenant des décharges non contrôlées et des dépotoirs ont souillé les eaux souterraines et les sols dans diverses régions du monde. Le déversement de déchets dans les cours d'eau, les lacs et la mer a causé des dégâts présentant des risques pour l'agriculture, l'approvisionnement en eau et les moyens d'existence qui reposent sur ces systèmes aquatiques. Les déchets provoquent l'engorgement des systèmes d'irrigation qui, à son tour, endommage les infrastructures et freine l'économie locale.

9. Les décharges et les dépotoirs hors normes libèrent divers gaz, dont le méthane qui est l'un des principaux gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. La modernisation de la

[1] La plupart des catégories renferment des types de déchets qui affectent différents milieux (air, eau et sol). Au stade actuel, la stratégie est axée sur les déchets solides et les déchets dangereux. Certains flux de déchets spécifiques – tels que les déchets radioactifs, les résidus des opérations minières, les déchets de munitions, les détritus et les déchets présents dans l'espace – ne rentrent pas dans le cadre de la présente étude.

gestion des déchets au niveau des pays peut contribuer dans une large mesure à réduire les émissions globales de gaz à effet de serre. A cet égard, les rejets du secteur des travaux publics et du bâtiment représentent une occasion manquée de réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans la mesure où la réutilisation ou le recyclage de certains composants tels que l'acier, l'aluminium et le béton consommerait moins d'énergie que l'emploi de matériaux vierges. Le méthane est aussi très inflammable. Il provoque souvent des accidents qui entraînent des incendies, des explosions et des effondrements dans les décharges et les dépotoirs. Pour ne citer qu'un exemple, l'écroulement du dépotoir de Payatas (Philippines) en 2000 a fait plus de 200 morts et plusieurs centaines de blessés[2].

10. Pour bon nombre de composants des flux de déchets (matières plastiques, métaux, verre, etc.), de même que pour certains flux de déchets eux-mêmes (comme les déchets électroniques), les impacts sur l'environnement proviennent certes des processus de traitement et d'élimination des déchets, mais ils sont dus aussi, indirectement, à la perte de ressources potentielles pour le circuit économique. Ces ressources doivent donc être produites de nouveau à partir de matériaux vierges (souvent non renouvelables), ce qui a pour effet non seulement de réduire le précieux stock de ressources naturelles, mais aussi de perpétuer le cercle vicieux de la dégradation de l'environnement et de la diminution des ressources. Il en résulte une demande de ressources sans cesse croissante, qui fait de la gestion des déchets une préoccupation de portée mondiale.

D. Evaluation quantitative des déchets

11. On estime à 1,84 milliard de tonnes la quantité totale de déchets solides urbains produite dans le monde en 2004, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente (Rapport de 2004 sur le Marché mondial de la gestion des déchets). Selon les prévisions, le volume des déchets urbains produits dans le monde devrait augmenter de 31,1 % entre 2004 et 2008, ce qui correspondrait à un accroissement de l'ordre de 7 % par an.

12. Sur la base de données partielles fournies par les Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, certains analystes ont estimé à 318 millions et 338 millions de tonnes les quantités de déchets dangereux et autres déchets produites en 2000 et 2001, respectivement[3]. Les déchets des produits utilisés pour les soins de santé sont considérés comme une sous-classe des déchets dangereux dans de nombreux pays. Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), la quantité totale de ce type de déchets se situe, dans la plupart des pays à faible revenu, entre 0,5 kg et 3 kg par personne[4].

13. Il n'existe pas d'estimations pour les quantités d'effluents industriels produites sur le plan mondial. L'Agence des Etats-Unis pour la protection de l'environnement (EPA) estime que les installations industrielles américaines produisent et éliminent environ 7,6 milliards de tonnes de déchets solides industriels non dangereux chaque année[5].

14. Le terme « déchets spéciaux » s'entend des flux de déchets qui posent des problèmes particuliers et dont la gestion nécessite des politiques et des mesures réglementaires spécifiques. Ce sont notamment les déchets électroniques et les véhicules automobiles en fin de vie. Les déchets provenant du secteur agropastoral et des zones rurales comprennent aussi bien les résidus agricoles de la biomasse que des déchets dangereux comme les pesticides épuisés. L'Union européenne estime que ses 25 pays membres produisent annuellement quelque 700 millions de tonnes de déchets agricoles[6].

15. La mondialisation tend à rendre tous les types de produits de plus en plus disponibles et s'accompagne d'une augmentation sensible des niveaux de production de déchets dans toutes les régions du monde. Il importe donc d'accroître la disponibilité de données vérifiées sur l'ensemble des sources de déchets et d'améliorer les systèmes nationaux de notification au titre de la Convention de Bâle.

---

[2] http://www.iges.or.jp/en/pub/pdf/asia2000/e-12.pdf

[3] http://maps.grida.no/go/collection/collectionid/17F46277-1AFD-4090-A6BB-86C7D31FD7E7

[4] http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs253/en/

[5] http://www.epa.gov/osw/non-haz.htm

[6] http://ec.europa.eu/environment/waste/index.htm

E. Evaluation du coût des déchets

16. La Banque mondiale signale qu'il est courant, dans les pays en développement, que les municipalités consacrent 20 à 50 % de leurs dotations budgétaires à la gestion des déchets solides, même si elles ne collectent effectivement que 30 à 60 % des déchets solides urbains et ne desservent même pas la moitié de la population. Dans la plupart des pays en développement, le brûlage des déchets en plein air dans des dépotoirs à ciel ouvert est une pratique très répandue[7].

17. Dans les pays à faible revenu, les opérations de collecte à elles seules absorbent 90 % des budgets municipaux destinés au traitement des déchets solides urbains. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire, le coût de ces opérations représente 50 à 80 % de l'enveloppe budgétaire globale. En revanche, dans les pays à revenu élevé, la collecte correspond à moins de 10 % du budget total et cela permet d'affecter des crédits substantiels au financement des installations de traitement. Dans ces pays dits avancés, la participation de la collectivité en amont réduit le coût des activités de collecte et facilite le recyclage et la récupération des déchets.

F. Gestion des déchets : analyse des besoins

18. Une analyse a été effectuée pour déterminer les besoins en ce qui concerne les aspects stratégique/réglementaire, technique, financier, social et institutionnel. De plus, étant donné que les besoins pourraient varier selon qu'il s'agit du niveau mondial, régional, national ou local, l'analyse a été différenciée chaque fois que cela s'est révélé nécessaire.

a) Volet stratégique/réglementaire

i) Une conceptualisation plus claire sous-tendue par des stratégies d'application pratiques est nécessaire pour créer des synergies entre l'augmentation des ressources et la gestion des déchets. La sensibilisation et le renforcement des capacités s'imposent notamment dans des domaines tels que la prévention des déchets, l'approche dite des 3R (réduction, réutilisation et recyclage) et la production propre;

ii) Les cadres de définition des politiques nationales doivent être renforcés et élargis pour assurer la transition du système de traitement en aval vers une approche axée sur la gestion intégrée des ressources. Au niveau local, les municipalités doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour la gestion intégrée des déchets, particulièrement dans les pays en développement;

iii) L'application effective des principes directeurs et accords multilatéraux ayant trait aux déchets est nécessaire sur le plan national. De plus, les lois, les normes et les règlements correspondants doivent être élaborés et mis en application de manière rigoureuse tant au niveau national qu'à l'échelon local;

b) Volet technique

i) Il est nécessaire d'améliorer l'accès aux techniques les plus récentes pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets, ainsi que de renforcer les capacités pour l'évaluation et le choix des technologies. Il faudrait entreprendre parallèlement des travaux de recherche-développement pour adapter ces technologies au contexte local (compétences disponibles sur place, ressources, conditions climatiques, traditions et culture, etc.);

ii) Il importe de prévoir des lignes directrices, des études de cas et des projets expérimentaux et pilotes pour la gestion intégrée des déchets, notamment en ce qui concerne les pays en développement;

iii) Les capacités locales pour la mise en œuvre et l'exploitation des technologies de gestion des déchets doivent être créées ou renforcées;

[7] http://www.worldbank.org/solidwaste/

c) Volet financier

i) Il est nécessaire d'accroître les ressources disponibles pour concevoir, mettre en place et exploiter des systèmes de gestion des déchets dans les pays en développement. Il faudrait également mettre au point et utiliser des instruments économiques adaptés pour mobiliser des fonds aux fins de traitement des déchets, de manière à faire de cette opération un créneau intéressant;

ii) Il faudrait également mettre au point et utiliser des instruments économiques adaptés pour mobiliser des fonds aux fins de traitement des déchets, de manière à faire de cette opération un créneau intéressant;

iii) Les possibilités de partenariat public-privé doivent être explorées davantage afin d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des ressources financières pour faire face à la demande croissante en matière de réalisation et d'exploitation de systèmes de gestion des déchets;

d) Volet social

i) Il importe de changer les mentalités et d'accroître la sensibilisation à tous les niveaux et, notamment, chez tous ceux qui produisent des déchets, de manière à encourager la réduction de la quantité, la séparation à la source et l'élimination adéquate des déchets;

ii) Dans les pays en développement, les programmes et politiques de gestion des déchets doivent prendre en compte et améliorer les conditions d'emploi et de travail des groupes sociaux vulnérables, notamment des éboueurs et des chiffonniers;

iii) La participation du secteur privé et des collectivités locales à la conception, à la mise en place et à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets doit être renforcée et davantage rationalisée.

e) Volet institutionnel

i) Le renforcement institutionnel et le développement des capacités sont nécessaires au niveau national pour permettre l'intervention dans les volets stratégique, technique, financier et social;

ii) Au niveau local, il est nécessaire de développer ou de renforcer la capacité institutionnelle, afin d'intensifier la sensibilisation et de développer les ressources humaines pour la gestion des déchets.

G. Principaux intervenants et initiatives de base

19. Les principaux acteurs de la gestion internationale des déchets à tous les niveaux – mondial, régional, national ou local – sont le PNUE et certains des accords administrés par celui-ci, à savoir la Convention de Bâle, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et les traités concernant l'ozone (Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone), ainsi que certains programmes bien établis du PNUE tels que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et le Programme pour les mers régionales.

20. Les autres organismes de l'ONU intervenant dans divers aspects de la gestion des déchets comprennent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OMS, l'Organisation maritime internationale (OMI), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Centre des Nations Unies pour le développement régional (CNUDR), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et, dans une moindre mesure, les commissions économiques et sociales pour les diverses régions. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) joue un rôle essentiel parmi les autres grands acteurs internationaux.

21. En outre, diverses institutions financières internationales mènent des activités liées à la gestion des déchets, notamment le Groupe de la Banque mondiale (qui comprend la Banque internationale pour la

reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et le Fonds prototype pour le carbone (PCF)) et les banques régionales de développement comme la Banque asiatique de développement, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque africaine de développement. La Banque mondiale en particulier a établi plusieurs lignes directrices et programmes de formation et réalisé un certain nombre d'études.

22. Une récapitulation des principaux acteurs qui interviennent dans les différents volets des besoins en matière de gestion des déchets est fournie au tableau 1 ci-dessous, sur la base de renseignements disponibles sur leurs sites Internet respectifs. Les travaux en cours ou prévus ont été analysés sur deux plans : d'une part, la phase antérieure à la production des déchets (avant que les ressources ne se transforment effectivement en déchets), qui couvre la réduction des quantités de déchets, la production propre et les 3R; et, d'autre part, la phase postérieure à la production des déchets (après la production effective des déchets), qui porte sur le traitement et l'élimination. Il y a eu par ailleurs une différenciation des actions selon leur portée géographique – mondiale, régionale, nationale ou locale.

Tableau 1. Organismes ayant des activités de traitement des déchets en cours ou prévues

	Phase antérieure à la production des déchets			**Phase postérieure à la production des déchets**		
Portée / **Volet de besoins**	**Mondiale**	**Régionale / nationale**	**Locale**	**Mondiale**	**Régionale / nationale**	**Locale**
Volet stratégique / réglementaire	PNUE, SCB	OCDE, PNUE, ONUDI, CNUDR, BAsD	--	PNUE, SCB, OMI	OCDE, SCB, PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale, BAsD, BERD, BID, BAfD, CNUDR, ONU-Habitat	PNUE, PNUD, ONU-Habitat, Banque mondiale
Volet technique	Banque mondiale	OCDE, ONUDI, PNUE	ONUDI, PNUE	SCB, OMI, PNUE, Banque mondiale	OCDE, Banque mondiale BAsD, BERD, BID, SCB, PNUD, ONUDI, PNUE, ONU-Habitat	PNUD, PNUE, ONU-Habitat, Banque mondiale
Volet financier	--	BID, BAsD	--	--	Banque mondiale, OCDE, BERD	BM-PCF
Volet social	PNUE	PNUE, CNUDR, BAsD, ONG	ONG	PNUE, SCB, Banque mondiale	PNUE, PNUD, CESNU, BAsD, BID, BAfD	PNUE, ONG, SCB
Volet institutionnel	Banque mondiale, PNUE, ONUDI	PNUE, ONUDI, CNUDR, BAsD	--	PNUE, Banque mondiale	OCDE, SCB, FEM, Banque mondiale, BAsD, BERD, BID, BAfD, ONU-Habitat, ONUDI, PNUE, PNUD	PNUE, PNUD, ONU-Habitat

H. Besoins en matière de gestion des déchets et mesures visant à y répondre

23. Le tableau 2 qui suit présente une synthèse des actions engagées, pour répondre aux besoins en matière de gestion de déchets définis au paragraphe 17 ci-dessus, par différents organismes ayant des activités en cours ou prévues dans ce domaine. Des renseignements ont été sollicités auprès de divers organismes et les réponses reçues ont été récapitulées dans le document d'information publié sous la cote UNEP/GCSS/X/INF/6. Le Conseil d'administration avait également demandé aux organisations concernées de présenter des exemples de réussite. A cet égard, les réussites relevées dans les renseignements communiqués par diverses organisations sont reproduites dans le document d'information précité. Les données tirées des publications et des sites Internet ont aussi été mises à profit. Par souci de simplicité et de clarté, il y a eu dans chaque cas une évaluation qualitative d'ensemble, dont le résultat est indiqué par la mention « faible », « moyen » ou « élevé ».

Tableau 2. Analyse des besoins à la phase antérieure à la production des déchets

Besoins en matière de gestion des déchets	Analyse sur le plan mondial	Analyse sur le plan régional /national	Analyse sur le plan local
Volet stratégique/réglementaire i) Une conceptualisation plus claire sous-tendue par des stratégies d'application pratiques est nécessaire pour créer des synergies entre l'augmentation des ressources et la gestion des déchets. La sensibilisation et le renforcement des capacités s'imposent notamment dans des domaines tels que la prévention des déchets, l'approche dite des 3R (réduction, réutilisation et recyclage) et la production propre.	Le PNUE a procédé récemment à la mise en place du Groupe d'experts international. Le gouvernement du Japon a présenté l'initiative dite des 3R au sommet du G-8 et procède actuellement à sa diffusion au niveau régional. Le SCB a effectué des travaux de fond sur les déchets dangereux, en plus des succès obtenus dans d'autres domaines. **Niveau : faible**	L'OCDE a réalisé des travaux remarquables, mais limités à ses pays membres. A travers le programme des CNPP, le PNUE et l'ONUDI se sont penchés sur les besoins existant dans certains pays en développement. Le CNUDR a amorcé tout récemment des travaux relatifs à l'initiative des 3R dans quelques pays. **Niveau : moyen**	Aucune initiative digne d'intérêt sur le plan national. **Niveau : très faible**
ii) Les cadres de définition des politiques nationales doivent être renforcés et élargis pour assurer la transition du système de traitement en aval vers une approche axée sur la gestion intégrée des ressources. Au niveau local, les municipalités doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour la gestion intégrée des déchets, particulièrement dans les pays en développement.	Pratiquement pas d'initiatives concrètes sur le plan mondial. **Niveau : très faible**	Quelques initiatives ponctuelles sur le plan local, telle que l'adoption de la Loi sur la production propre en Chine. **Niveau : faible**	Pratiquement pas d'initiative sur le plan local, hormis quelques projets pilotes lancés par le PNUE. **Niveau : très faible**
iii) L'application effective des principes directeurs et accords multilatéraux ayant trait aux déchets est nécessaire sur le plan national. De plus, les lois, les normes et les règlements correspondants doivent être élaborés et mis en application de manière rigoureuse tant au niveau national qu'à l'échelon local.	Le SCB et d'autres secrétariats d'accords sur l'environnement font un travail appréciable dans ce domaine, mais il y a lieu d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre. **Niveau : élevé**	Quelques structures régionales telles que les CRCB interviennent dans ce domaine, mais les ressources demeurent insuffisantes. **Niveau : moyen**	La mise en oeuvre des aspects préventifs est relativement insuffisante, selon les régions. **Niveau : faible/moyen**
Volet technique i) Il est nécessaire d'améliorer l'accès à des technologies de pointe propres et économiques ainsi que de renforcer les capacités pour l'évaluation et le choix des technologies. Il faudrait entreprendre	Pratiquement pas d'initiatives concrètes sur le plan mondial. **Niveau : très faible**	Avec le concours du SCB et des CRCB, l'OCDE a entrepris des travaux pour améliorer les conditions d'accès, mais cela ne s'applique en grande partie qu'aux pays membres de cette	Aucune initiative sur le plan local. Le degré d'adoption de la recherche-

Besoins en matière de gestion des déchets	Analyse sur le plan mondial	Analyse sur le plan régional /national	Analyse sur le plan local
parallèlement des travaux de recherche-développement pour adapter ces technologies au contexte local (compétences disponibles sur place, ressources, conditions climatiques, traditions et culture, etc.)		organisation. L'ONUDI dispose de bases de données techniques sur les technologies de prévention, mais l'information disponible est caduque, faute de mise à jour régulière. Les initiatives les plus récentes comprennent la base de connaissances sur l'approche des 3R établie par le PNUE à l'Institut asiatique de technologie. **Niveau : faible**	développement est demeuré très faible. **Niveau : très faible**
ii) Il importe de prévoir des lignes directrices, des études de cas et des projets expérimentaux et pilotes pour les aspects préventifs de la gestion intégrée des déchets, notamment en ce qui concerne les pays en développement.	Le SCB a effectué des travaux sur des flux de déchets prioritaires. Il y a eu très peu d'initiatives de portée mondiale sur les aspects préventifs de la gestion intégrée des déchets dans les pays en développement. La Banque mondiale a publié des lignes directrices. **Niveau : faible**	A travers le programme des CNPP, le SCB et le PNUE/ONUDI ont réalisé un certain nombre de lignes directrices et d'études de cas sur les aspects préventifs. **Niveau : élevé**	Le SCB et le PNUE ont lancé quelques projets pilotes de démonstration. Dans le cadre du programme des CNPP, le PNUE et l'ONUDI ont fait un travail appréciable sur le plan local. **Niveau : élevé**
iii) Il est nécessaire de développer ou de renforcer les capacités locales pour la mise en œuvre et l'exploitation de technologies rentables et peu polluantes.	Aucune initiative de portée mondiale. **Niveau : très faible**	A travers le programme des CNPP, le SCB et le PNUE/ONUDI ont établi et renforcé les capacités au niveau national pour la mise en œuvre des technologies de gestion préventive des déchets. **Niveau : moyen**	Aucune action concertée sur le plan local. **Niveau : très faible**
Volet financier i) Il est nécessaire d'accroître les ressources disponibles pour concevoir, installer et exploiter des systèmes de prévention des déchets dans les pays en développement. Il faudrait également mettre au point et utiliser des instruments économiques adaptés pour mobiliser des fonds aux fins de prévention des déchets, de manière à faire de cette opération un créneau intéressant.	Aucune initiative de portée mondiale visant à augmenter les ressources financières disponibles pour la prévention des déchets. **Niveau : très faible**	Les banques régionales de développement, notamment la BAsD, ont établi pour des pays spécifiques des prêts et des lignes de crédit visant à financer des projets d'assistance technique dans leurs régions respectives. Le nombre de bénéficiaires est plutôt réduit. **Niveau : faible**	Aucune action concertée sur le plan local, hormis quelques cas ponctuels comme ceux de l'Inde, du Brésil et du Bangladesh **Niveau : très faible**
ii) Les possibilités de partenariat public-privé doivent être explorées davantage afin d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des ressources financières pour faire face à la demande croissante en matière de réalisation et d'exploitation de systèmes de prévention des déchets.	Initiatives MPPI et PACE dans le cadre de la Convention de Bâle. Aucune action de portée mondiale visant à établir ces partenariats, à l'exception du MPPI lancé au titre de la Convention de Bâle. **Niveau : très faible**	Aucune initiative concertée sur le plan régional pour établir de tels partenariats. **Niveau : très faible**	Aucune action concertée sur le plan local pour établir de tels partenariats. **Niveau : très faible**

Besoins en matière de gestion des déchets	Analyse sur le plan mondial	Analyse sur le plan régional /national	Analyse sur le plan local
Volet social i) Il importe de changer les mentalités et d'accroître la sensibilisation à tous les niveaux et notamment chez tous ceux qui produisent des déchets, de manière à encourager la réduction de la quantité, la séparation à la source, la réutilisation et le recyclage des déchets.	Quelques initiatives de portée mondiale lancées par le PNUE et l'ONUDI. **Niveau : très faible**	A travers le programme des CNPP, le PNUE et l'ONUDI fait un travail appréciable au niveau national. **Niveau : élevé**	Aucune action concertée sur le plan local. **Niveau : très faible**
ii) Dans les pays en développement, le secteur du recyclage des déchets doit chercher à prendre en compte et à améliorer les conditions d'emploi et de travail des groupes sociaux vulnérables tels que les agents du secteur informel, les éboueurs et les chiffonniers.	Aucune action concertée sur le plan mondial. N**iveau : très faible**	Aucune action concertée sur le plan régional **Niveau : très faible**	Quelques initiatives ponctuelles sur le plan local. **Niveau : faible**
Volet institutionnel i) Le renforcement institutionnel et le développement des capacités sont nécessaires au niveau national pour permettre l'intervention dans les volets stratégique, technique, financier et social.	Des organisations comme la Banque mondiale, le PNUE et l'ONUDI ont déployé des efforts appréciables pour développer et renforcer les capacités au niveau des pays. Cependant, les effets pédagogiques découlent essentiellement de l'expérience des pays développés. **Niveau : élevé**	Le programme des CNPP lancé par le PNUE et l'ONUDI a joué un rôle déterminant dans le renforcement des capacités pour la gestion préventive des déchets au niveau national. **Niveau : élevé**	Ne s'applique pas.
ii) Au niveau local, il est nécessaire de développer ou de renforcer la capacité institutionnelle, afin d'intensifier la sensibilisation et de développer les ressources humaines pour la prévention des déchets.	Aucune action de portée mondiale visant à renforcer les capacités locales, hormis les CRCB **Niveau : faible**	Des efforts considérables sont déployés sur le plan régional ou national pour créer et développer des ressources humaines. **Niveau : élevé**	Aucune action entreprise à l'échelon local pour développer les ressources humaines. **Niveau : faible**

Tableau 3. Analyse des besoins à la phase postérieure à la production des déchets

Besoins en matière de gestion des déchets	Analyse sur le plan mondial	Analyse sur le plan régional /national	Analyse sur le plan local
Volet stratégique/réglementaire i) Une conceptualisation plus claire sous-tendue par des stratégies d'application pratiques est nécessaire pour créer des synergies entre l'augmentation des ressources et la gestion des déchets. La sensibilisation et le renforcement des capacités s'imposent notamment dans des domaines tels que la prévention des déchets, l'approche dite des 3R et la production propre.	Le Processus de Marrakech est la plus importante initiative de portée mondiale qui vise à encourager la consommation et la production durables et qui traite aussi de la gestion des déchets. L'initiative des 3R préconisée par le Japon aborde aussi les problèmes de la phase postérieure à la production des déchets, mais à l'heure actuelle elle concerne essentiellement six à huit pays seulement. **Niveau : faible**	Aucune action concrète sur le plan régional ou national, hormis les actions engagées dans les pays développés, telles que l'initiative du Japon sur les éco-villes et les initiatives de l'Union européenne sur le recyclage des déchets. **Niveau : très faible**	Il y a eu dans certains pays en développement quelques initiatives ponctuelles telles que le projet de compostage des déchets organiques au Bangladesh. La plupart des autres initiatives sont dictées par les mécanismes du marché. **Niveau : faible**

Besoins en matière de gestion des déchets	Analyse sur le plan mondial	Analyse sur le plan régional /national	Analyse sur le plan local
ii) Les cadres de définition des politiques nationales doivent être renforcés et élargis pour assurer la transition du système de traitement en aval vers une approche axée sur la gestion intégrée des ressources. Au niveau local, les municipalités doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour la gestion intégrée des déchets, particulièrement dans les pays en développement.	Les actions de portée mondiale (menées notamment par la BM, le SCB et l'OMI) continuent de privilégier l'approche basée sur le traitement en aval. Aucune initiative mondiale relative à la gestion intégrée des déchets. **Niveau : très faible**	Les actions de portée régionale/nationale (menées essentiellement par la Banque mondiale et les banques régionales de développement) sont axées elles aussi sur le traitement des déchets en aval. Le PNUE et l'UNDESA ont amorcé l'examen de cette question par la tenue de tables rondes régionales sur les modes de consommation et de production durables. **Niveau : faible**	Aucune action concrète à l'échelon local. **Niveau : très faible**
iii) L'application effective des principes directeurs et accords multilatéraux ayant trait aux déchets est nécessaire sur le plan national. De plus, les lois, les normes et les règlements correspondants doivent être élaborés et mis en application de manière rigoureuse tant au niveau national qu'à l'échelon local.	Les secrétariats des AME correspondants font un travail appréciable dans ce domaine, mais il y a lieu d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre. **Niveau : élevé**	Il existe des structures régionales et nationales, notamment pour des AME comme la Convention de Bâle; les travaux s'intensifient au titre des conventions de Stockholm et de Rotterdam, toujours dans le cadre du Processus de Marrakech **Niveau : élevé**	La mise en œuvre à l'échelon local se renforce progressivement, notamment en ce qui concerne les déchets dangereux, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les POP. **Niveau : élevé**
Volet technique i) Il est nécessaire d'améliorer l'accès aux techniques les plus récentes pour la gestion des déchets et de renforcer les capacités pour l'évaluation et le choix des technologies. Il faudrait entreprendre parallèlement des travaux de recherche-développement pour adapter ces technologies au contexte local (compétences disponibles sur place, ressources, conditions climatiques, traditions et culture, etc.).	D'importants travaux de portée mondiale ont été réalisés (par le SCB, l'OMI et le PNUE) sur les déchets dans le cadre de divers AME. Pour d'autres types de déchets (urbains, industriels, etc.), quelques lignes directrices sont disponibles (PNUE, BM). Aucune initiative concrète pour l'adoption de ces textes au niveau local. **Niveau : faible**	D'importants travaux de portée régionale/nationale ont été entrepris (OCDE, BM et banques régionales de développement) pour établir des directives techniques. Les activités de renforcement des capacités pour l'évaluation et le choix des technologies demeurent insuffisantes dans les pays en développement. **Niveau : faible**	Des travaux ont été entrepris (PNUD, ONU-Habitat et PNUE) à divers endroits pour faciliter l'accès à la technologie à l'échelon local. Aucune action concrète pour l'adoption sur le plan local. **Niveau : faible**
ii) Il importe de prévoir des lignes directrices, des études de cas et des projets expérimentaux et pilotes pour la gestion intégrée des déchets, notamment en ce qui concerne les pays en développement.	Pratiquement pas d'action de portée mondiale pour la gestion intégrée des déchets, hormis quelques lignes directrices établies par le PNUE. **Niveau : très faible**	Aucune action concrète de portée régionale/nationale. **Niveau : très faible**	Aucune action concrète, hormis quelques projets pilotes réalisés par le PNUE. **Niveau : très faible**
iii) Les capacités locales pour la mise en œuvre et l'exploitation des technologies de gestion des déchets doivent être créées ou renforcées.	Aucune action concrète de portée mondiale. **Niveau : très faible**	Aucune action concrète de portée régionale/nationale. **Niveau : très faible**	Aucune action concrète, hormis le renforcement des capacités dans le cadre de projets locaux financés par les banques de développement. **Niveau : faible**

Besoins en matière de gestion des déchets	Analyse sur le plan mondial	Analyse sur le plan régional /national	Analyse sur le plan local
Volet financier i) Il est nécessaire d'accroître les ressources disponibles pour concevoir, installer et exploiter des systèmes de gestion des déchets dans les pays en développement. Il faudrait également mettre au point et utiliser des instruments économiques adaptés pour mobiliser des fonds aux fins de traitement des déchets, de manière à faire de cette opération un créneau intéressant.	Au niveau mondial, la BM a établi des lignes de crédit par pays pour mettre à disposition des ressources financières. Le nombre de pays bénéficiaires est cependant assez réduit au regard de la demande de ressources. La mise au point d'instruments économiques est presque inexistante. Les ressources financières octroyées par des institutions comme le FEM ou des mécanismes comme le MDP sont destinées à financer non pas des projets de gestion intégrée des déchets, mais des volets isolés tels que les POP et les gaz d'enfouissement. **Niveau : faible**	Les banques régionales de développement ont mis à disposition des ressources financières substantielles pour la mise en œuvre du système de gestion des déchets axé sur le traitement en aval. Il y a eu cependant très peu de travaux concernant l'élaboration d'instruments de marché. **Niveau : élevé**	Aucune initiative concertée pour accroître la disponibilité de ressources financières au niveau local. **Niveau : très faible**
ii) Les possibilités de partenariat public-privé doivent être explorées davantage afin d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des ressources financières pour faire face à la demande croissante en matière de réalisation et d'exploitation de systèmes de gestion des déchets.	Aucune action concertée sur le plan mondial pour établir de tels partenariats, hormis quelques initiatives dans le cadre de la Convention de Bâle. **Niveau : très faible**	Aucune action concertée au niveau régional ou national pour établir de tels partenariats. **Niveau : très faible**	Des actions de portée restreinte à l'échelon local, par exemple en Inde, au Brésil, au Bangladesh et au Kenya. **Niveau : faible**
Volet social i) Il importe de changer les mentalités et d'accroître la sensibilisation à tous les niveaux et, notamment, chez tous ceux qui produisent des déchets, de manière à encourager la réduction de la quantité, la séparation à la source et l'élimination adéquate des déchets.	Le SCB a contribué à accroître la sensibilisation à l'élimination adéquate des déchets, bien que cela porte surtout sur les déchets dangereux et quelques autres types de déchets. Le PNUE a réalisé de tels travaux sur les POP et les substances nocives pour l'ozone. Peu de travaux concernent les déchets urbains et industriels dans les pays en développement **Niveau : faible**	Aucune action concertée sur le plan régional ou national. **Niveau : très faible**	Aucune action concertée à l'échelon local. **Niveau : très faible**
ii) Dans les pays en développement, le secteur de la gestion des déchets doit chercher à prendre en compte et à améliorer les conditions d'emploi et de travail des groupes sociaux vulnérables comme les éboueurs et les chiffonniers.	Quelques actions concertées sur le plan mondial. **Niveau : très faible**	Quelques actions ponctuelles menées par des organisations telles que le PNUE, le CNUDR et les ONG. **Niveau : faible**	Présence d'un certain nombre d'ONG à l'échelon local. **Niveau : moyen**
iii) La participation du secteur privé et des collectivités locales à la conception, à la mise en place et à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets doit être renforcée et davantage rationalisée.	Aucune action mondiale visant à associer le secteur privé et les collectivités locales. La gestion préventive des déchets est toujours perçue comme un aspect nécessitant l'intervention des pouvoirs publics. **Niveau : très faible**	Aucune action de portée régionale/nationale. **Niveau : très faible**	Quelques actions ponctuelles menées par des organisations telles que le PNUE et le CNUDR. **Niveau : faible**

Besoins en matière de gestion des déchets	Analyse sur le plan mondial	Analyse sur le plan régional /national	Analyse sur le plan local
Volet institutionnel i) Le renforcement institutionnel et le développement des capacités sont nécessaires au niveau national pour permettre l'intervention dans les volets stratégique, technique, financier et social.	Les actions de portée mondiale (menées essentiellement par la Banque mondiale) sont basées sur l'expérience des pays développés, et l'expérience des pays en développement n'a pas été utilisée pour renforcer la fonction normative. **Niveau : faible**	Les actions entreprises au niveau régional/national (essentiellement par les banques régionales de développement) visent des pays spécifiques et rien n'est prévu pour l'échange d'expériences entre des pays semblables. **Niveau : faible**	Ne s'applique pas.
ii) Au niveau local, il est nécessaire de développer ou de renforcer la capacité institutionnelle, afin d'intensifier la sensibilisation et de développer les ressources humaines pour la gestion des déchets.	Aucune action de portée mondiale visant à renforcer les institutions sur le plan local. **Niveau : très faible**	D'importants efforts sont déployés sur le plan régional/national par le monde universitaire pour créer et développer les ressources humaines. **Niveau : élevé**	Aucune initiative sur le plan local pour développer les ressources humaines de. **Niveau : très faible**

I. Recommandations concrètes

24. Il ressort des tableaux 2 et 3 ci-dessus que plusieurs autres volets de la gestion des déchets n'ont pas encore été abordés. Il apparaît en effet que malgré les grands efforts déployés au cours des dernières années pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets, il y a encore des lacunes à combler pour bien répondre aux besoins des pays. Les recommandations formulées à cet égard sont les suivantes :

a) Volet stratégique/réglementaire

i) Une conceptualisation plus claire sous-tendue par des stratégies d'application pratiques est nécessaire pour promouvoir l'augmentation des ressources par la récupération, la réutilisation et le recyclage des déchets, particulièrement au niveau local;

ii) Les cadres de définition des politiques nationales doivent être renforcés et élargis pour assurer la transition du système de traitement en aval vers une approche axée sur la gestion intégrée des ressources, notamment par l'application de normes en matière de traitement des déchets;

iii) Au niveau local, les municipalités doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour la gestion intégrée des déchets, particulièrement dans les pays en développement;

iv) L'application des aspects préventifs des accords multilatéraux ayant trait aux déchets doit être renforcée au niveau local;

v) La gestion intégrée des déchets doit être reconnue comme domaine prioritaire de l'approche « une ONU unique »;

b) Volet technique

i) L'accès aux techniques de pointe en matière de gestion des déchets doit être amélioré, en même temps que la mise au point et l'utilisation de pratiques exemplaires;

ii) Il est nécessaire d'intensifier la coopération Sud-Sud;

iii) Il importe de renforcer les capacités pour l'évaluation et le choix des technologies;

iv) Des travaux de recherche-développement doivent être entrepris parallèlement pour adapter ces technologies au contexte local;

v) Il conviendrait d'établir et de diffuser des lignes directrices, des études de cas et des projets expérimentaux et pilotes pour la gestion intégrée des déchets, notamment dans les pays en développement;

vi) Les capacités locales pour la mise en œuvre et l'exploitation des technologies de gestion des déchets doivent être créées ou renforcées;

c) Volet financier

i) Il est nécessaire d'accroître les ressources disponibles pour concevoir, mettre en place et exploiter des systèmes de gestion des déchets (tant pour la prévention que pour le traitement des déchets), particulièrement au niveau local dans les pays en développement. Les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement relatives à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à la réduction de la pauvreté en Afrique ne sauraient se réaliser sans une gestion adéquate des déchets; les donateurs devraient par conséquent intensifier leur appui aux projets portant sur la gestion des déchets;

ii) Il faudrait mettre au point et utiliser des instruments économiques adaptés pour mobiliser des fonds aux fins de traitement des déchets, de manière à faire de cette opération un créneau intéressant;

iii) Des partenariats public-privé doivent être établis afin d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des ressources financières pour faire face à la demande croissante en matière de réalisation et d'exploitation de systèmes de gestion des déchets;

d) Volet social

i) Il importe d'accroître la sensibilisation pour agir sur les mentalités de ceux qui produisent des déchets, notamment les déchets urbains et industriels, afin de leur faire comprendre la nécessité d'assurer une séparation et une évacuation adéquates des déchets;

ii) Dans les pays en développement, il est nécessaire de mettre au point des programmes de création d'emplois et d'améliorer les conditions de travail des groupes sociaux vulnérables tels que les éboueurs et les chiffonniers;

iii) La participation du secteur privé et des collectivités locales à la conception, à la mise en place et à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets doit être renforcée et davantage rationalisée.

e) Volet institutionnel

i) Le renforcement institutionnel et le développement des capacités sont nécessaires au niveau national pour permettre l'intervention dans les volets stratégique, technique, financier et social lors de la phase postérieure à la production des déchets. L'expérience tirée de projets mis en œuvre dans les pays en développement devrait être incorporée aux activités de développement des capacités, de manière à renforcer la fonction normative de ce processus;

ii) Au niveau local, il est nécessaire de développer ou de renforcer la capacité institutionnelle, afin d'intensifier la sensibilisation et de développer les ressources humaines pour la gestion des déchets.

III. Résultats du processus de coopération avec d'autres organismes

25. Les résultats du processus de coopération avec d'autres organisations sont présentés ci-dessous.

a) Volet stratégique/réglementaire

i) Le PNUE coopérera avec le secrétariat de la Convention de Bâle pour favoriser l'augmentation des ressources grâce à des opérations de récupération, de réutilisation et recyclage de déchets basées sur des stratégies d'application pratiques, particulièrement à l'échelon local. Le PNUE ouvrira la voie pour le renforcement et l'élargissement des cadres nationaux de politique générale, en vue de la transition du système de traitement en aval vers une approche axée sur la gestion intégrée des ressources;

ii) Le PNUE impulsera à l'échelon local l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion intégrée des déchets au niveau des municipalités, particulièrement dans les pays en développement. Il veillera à faire inscrire la gestion intégrée des déchets parmi les domaines prioritaires de l'approche « une ONU unique »;

iii) Les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment ceux de la Convention de Bâle, de la Convention de Stockholm (en vertu de son article 6) et du Protocole de Montréal, renforceront leurs interventions dans la mise en œuvre des aspects préventifs des accords multilatéraux ayant trait aux déchets, particulièrement à l'échelon local;

b) Volet technique

i) L'OCDE, la Banque mondiale, l'ONUDI, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement seront appelées à prendre des dispositions pour favoriser l'accès aux techniques de pointe en matière de gestion des déchets. Il s'agira notamment de renforcer les capacités dans les pays en développement pour l'évaluation et le choix des technologies, processus que le PNUE entend encourager en étroite coopération avec l'OCDE et l'ONUDI. A cet égard, les organismes de recherche-développement pourront contribuer, dans leur domaine de compétence, au processus d'adaptation de ces technologies au contexte local;

ii) Le secrétariat de la Convention de Bâle poursuivra ses efforts et le PNUE mettra en place des programmes appropriés pour établir des directives techniques, des études de cas et des projets expérimentaux et pilotes concernant la gestion intégrée des déchets, particulièrement dans les pays en développement;

iii) Le PNUD, l'ONUDI, les banques de développement et les centres régionaux de la Convention de Bâle pourront examiner la possibilité d'établir des programmes visant à développer ou à renforcer les capacités au niveau local pour la mise en œuvre et l'exploitation des technologies de gestion des déchets;

c) Volet financier

i) La Banque mondiale et les banques de développement seront appelées à accroître la disponibilité de ressources pour la conception, la mise en œuvre et l'exploitation des systèmes de gestion des déchets (compte tenu de la nécessité d'améliorer aussi bien la phase de prévention que la phase de traitement des déchets, notamment dans les pays en développement);

ii) Le secrétariat de la Convention de Bâle élabore avec l'appui du PNUE, à l'intention des pays en développement, un cadre d'évaluation des coûts et des avantages à travers l'application de la convention. L'OCDE, la Banque mondiale et les banques de développement auront à fournir un appui aux pays en développement aux fins d'élaboration d'instruments économiques appropriés destinés à mobiliser des fonds pour la gestion des déchets, de manière à faire de cette activité un créneau intéressant;

iii) Les partenariats public-privé sont à la fois un moyen de sensibilisation aux enjeux et une source potentielle de ressources financières pour satisfaire la demande croissante en matière de réalisation et d'exploitation de systèmes de gestion des déchets;

d) Volet social

i) Le PNUE est disposé à coopérer avec le CNUDR, le PNUD et ONU-Habitat pour établir des programmes de sensibilisation visant à agir sur les mentalités de ceux qui produisent des déchets, dont les déchets urbains et les effluents industriels, en vue d'assurer une séparation et une évacuation adéquates des déchets;

ii) Le PNUD, le CNUDR et ONU-Habitat pourront examiner la possibilité d'aider à l'amélioration des conditions de travail des groupes sociaux vulnérables, tels que les éboueurs et les chiffonniers, dans les pays en développement;

iii) La Banque mondiale et les banques de développement pourront examiner la possibilité de renforcer la participation du secteur privé et des collectivités locales à la conception, à la réalisation et à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets;

e) Volet institutionnel. Le PNUE souhaiterait renforcer sa coopération et sa collaboration avec l'ONUDI, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et les centres régionaux de la Convention de Bâle, en vue de lancer des programmes de renforcement institutionnel et de développement des capacités au niveau national, pour favoriser les interventions dans les volets stratégique, technique, financier et social de la phase de gestion postérieure à la production des déchets. L'expérience tirée de projets mis en œuvre dans les pays en développement devrait être incorporée aux activités de développement des capacités, de manière à renforcer la fonction normative. Le PNUD, l'ONUDI, le CNUDR et les centres régionaux de la Convention de Bâle pourront entreprendre la création ou le renforcement de la capacité institutionnelle à l'échelon local.